VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation dans diverses rues de la ville du 15 mai au 5 juin 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation réalisée par l'entreprise SERVIMO BOURGOGNE intervenant sur la commune dans le cadre de travaux de curage des grilles pour le compte de la DEA de la CCGP, dans diverses rues de la ville, entre le 15 mai et le 5 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation :

Du jeudi 15 mai 2025, 7 h 30 au jeudi 5 juin 2025, 18 h 00, la chaussée sera réduite et la circulation sera réglementée dans les rues listées ci-dessous à hauteur des grilles et selon les besoins des travaux :

- Avenue de l'Armée de l'est
- Boulevard Pasteur
- Rue de Besançon
- Rue de Salins
- Rue des Remparts
- Rue La Fontaine
- Quai du Doubs
- Rue Mal de Lattre de Tassigny
- Rue des Ecorces
- Place des Bernardines
- Chemin à canon
- Place Cretin
- Place Jules Pagnier
- Rue Jeanne d'Arc
- Rue Dauphin Meunier
- Rue Mirabeau
- Rue Jules Mathez
- Rue Bourgon
- Rue Notre Dame
- Rue Ste Anne
- Rue Xavier Marmier
- Rue de la Halle

- Rue de la Gendarmerie
- Rue du Bastion
- Rue du Vieux Château
- Rue de Traverse
- Rue St Paul
- Rue des Sarrons
- Place Saint-Pierre
- Rue du Faubourg St Pierre
- Rue de la République
- Rue Jean-Jacques Rousseau
- Rue Jean Moulin
- Place Georges Clémenceau
- Rue du Parc
- Rue Docteur Grenier
- Rue de la Promenade
- Rue Marpaud
- Rue Demesmay
- Rue Thiers
- Rue des Remparts
- Rue Parguez
- Rue de la Gare
- Rue Gambetta
- Rue Proudhon
- Rue Tissot
- Rue des Jardins
- Rue Montrieux
- Rue Chanoine Prenel
- Rue Morand
- Rue de la Sablière
- Quai du Petit Cours
- Place d'Arçon
- Rue Vannolles

ARTICLE 2 –

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 –

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les agents de la Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pontarlier, le 12 mai 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la Citoyenneté,

VILLE DE PONTARLIER (DOUBS)

Romuald VIVOT

1 ex. Dos. Arrêtés
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. DEA
1 ex. SERVIMO
1 ex. Pôle Citoyenneté